



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mai, à 17 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 20 mai 2025

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, DEUIL Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, VINCENT Denise

Étaient excusés : JOUANNEAU Fanny, JOUANNY Michèle (pouvoir à MICHEL Bernard), SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à PHILIPPE Francine),

Étaient absents : VENERA Christophe, BERARD Guy

PINATEL François a été nommé secrétaire de séance.

### NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 6

VOTANTS : 8

CONTRE : 0

ABSENTION : 0

POUR : 8

### Délibération n° 2025/34 : Restauration de la grange La Piare au hameau des Clots

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la grange La Piare au hameau des Clots, propriété communale, présente des désordres qu'il convient de traiter rapidement pour éviter le délabrement de ce bâti typique.

En effet, les plaques de polyester incrustées dans la toiture, permettant d'apporter de la lumière naturelle sous le toit, sont trouées et fissurées laissant pénétrer l'eau de pluie. Les dégâts sur le plancher sont d'ores et déjà présents. Par ailleurs, au regard des possibilités d'utilisation de ce bâtiment (logement du gardien du refuge), il apparaît nécessaire d'isoler la toiture pour en améliorer le confort d'utilisation.

Compte-tenu de l'intérêt patrimonial de ce bâtiment communal, l'un des derniers témoignages de l'histoire agricole et pastorale de montagne, Monsieur le Maire propose de réaliser les travaux nécessaires pour en assurer la pérennité et le transmettre aux générations futures.

Le coût de l'opération s'élève à la somme de 36 098,93 € HT et comprend :

- |  |                |
|--|----------------|
| - Réfection de la charpente, couverture, du plancher et installation de fenêtres : | 32 958,93 € HT |
| - Reprise de la maçonnerie. :  | 3 140,00 € HT  |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

**DECIDE** d'engager cette opération et **DIT** que les dépenses seront inscrites au budget 2025.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis afférents.

**SOLLICITE** l'aide financière la plus élevée possible, et dans la limite des taux de financement autorisés, du Département de l'Isère, de la Communauté de communes de l'Oisans, du Parc National des Ecrins et de la Fondation Pays de France du Crédit Agricole selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- |  |            |
|--|------------|
| ✓ Coût prévisionnel de l'opération :           | 36 098,93€ |
| ✓ Subvention du Département de l'Isère 25% :   | 9 025,00€  |
| ✓ Subvention de la CC Oisans 25% :             | 9 025,00€  |
| ✓ Subvention du Parc National des Ecrins 25% : | 9 025,00€  |
| ✓ Autofinancement de la Commune 25 % :         | 9 023,93€  |

**DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi des subventions.

**MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et toutes les pièces afférentes à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,  
Bernard MICHEL



Date de dépôt en Préfecture : **28 MAI 2025**  
Date de publication :